

Arrêté n°260037

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES AU
TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2026**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L413-1 et L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2013-593 du 05/07/2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'arrêté n°220481 du 11/10/2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant que 3 recrutements sont intervenus dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion, permettant 1 inscription sur liste d'aptitude pour ce cadre d'emplois au titre de la promotion interne,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis professionnels de chacun des fonctionnaires proposés,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application du 2° de l'article L523-1 du code précité, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

Mme BELPOIS Annie

Cette liste prend effet au 01/03/2026.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Publié sur le site internet du centre de gestion.

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à MONTBELIARD, le 12/02/2026

Le Président

Christian HIRSCH

